

Ça bouge à Yverdon !

Il est tout juste temps de vous parler encore d'école, les vacances sont toutes proches et vos préoccupations vont probablement s'orienter vers les activités estivales sous peu. C'est par ailleurs le moment où l'année scolaire se termine et où on voit l'aboutissement du travail de nos enfants : passage à la classe supérieure ou redoublement, orientation, promotions, tournois sportifs et autres fêtes de fin d'année ponctuent ce mois de juin.

Mais cette édition tardive de l'APEY-Infos vous invite à vous tourner vers l'avenir et vous projeter à la rentrée prochaine, à envisager une participation plus active dans la communauté au sein du Conseil d'Etablissement, à considérer un soutien dans vos difficultés avec le jardin des parents, à planifier avec vos enfants une contribution aux projets 72 heures où à initier une discussion (négociation ?) sur leur participation aux activités Midnight 1400.

Car après une année fortement marquée par l'actualité cantonale et la présentation de l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire, c'est maintenant à Yverdon que les choses bougent, et nous vous en rendons compte dans ce numéro.

Et au premier plan, la constitution des conseils d'établissements qui vont profondément changer le mode de collaboration entre les familles, les écoles et les institutions communales, passant du domaine de l'informel à l'institutionnel. Les expériences des autres

apé du canton, à commencer par Yvonand où le conseil existe depuis plus d'un an, nous apprennent que c'est un évènement fondateur et que le point de vue des parents y est valorisé et renforcé.

C'est pourquoi nous vous invitons tous, membres de l'APEY, à vous présenter aux élections dans le quart parents. Nous croyons que des représentants des parents qui sont membres de notre association doublent la légitimité issue de l'élection d'une représentativité de la communauté des parents dans son ensemble.

Bénéficiant de notre longue histoire de dialogue avec les écoles et les autorités, de notre organisation capable de canaliser les retours individuels ainsi que d'échanges fréquents avec les autres apé et l'association cantonale, les membres de l'APEY qui seront élus seront à même de fournir une contribution plus efficace et percutante aux Conseil d'Etablissement.

Notre comité soutiendra les parents de l'APEY élus et vous ne serez pas seuls au conseil. Et en plus cette représentation, valorisante par elle-même, est rétribuée par de symboliques jetons de présence. N'ayez pas peur, lancez-vous !

Nous espérons que l'interview de M. Jean-Claude Ruchet suscitera de nombreuses vocations dans nos rangs et sommes à votre disposition cet été pour en discuter avec vous.



Le Conseil d'établissement sera opérationnel à la rentrée !

Il fonctionne depuis presque deux ans à Yvonand, on nous l'annonçait imminent à Yverdon... le voici enfin : le conseil d'établissement ! Pour en savoir plus, nous avons rencontré le municipal des écoles d'Yverdon et futur président dudit conseil, Jean-Claude Ruchet.

Monsieur le président, dites-nous en quelques mots ce qu'est un conseil d'établissement (CE) ?

Conformément à la Loi scolaire, toute commune ou association de communes doit mettre en place un Conseil d'Etablissement qui vise à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Celui-ci a pour rôle de favoriser les liens entre la vie scolaire et la vie locale et d'améliorer la confiance réciproque entre les différents partenaires de l'école.

Quelles sont les particularités du CE d'Yverdon ?

Tout d'abord il regroupe, outre Yverdon, 9 autres communes environnantes et il englobera les quatre établissements de la ville : deux primaires (Pestalozzi et Edmond-Gilliard) et deux secondaires (Léon-Michaud et De Felice). Ce sera donc un très grand conseil, avec 32 membres. Ce conseil sera constitué pour un quart par les autorités représentant les dix communes membres, un quart par le corps enseignant, un quart par des personnes ou associations en lien avec l'école et pour un quart de représentants des parents d'élèves.

Le règlement a été voté par le conseil communal d'Yverdon en décembre 2008. Pourquoi avoir tant attendu pour mettre en place ce Conseil ?

C'est vrai que le règlement a été adopté par le conseil communal il y a déjà 18 mois. Mais il a fallu ensuite passer par les conseils communaux de toutes les autres communes de l'entente, qui souvent ne se réunissent que deux fois par an... Ensuite, en été 2009, le règlement a été soumis au Département de la Jeunesse, qui ne l'a validé qu'au mois de janvier 2010. Il ne nous a pas paru opportun de désigner des représentants de parents avant la rentrée 2010, sachant que de nombreux déménagements ou changements ont lieu durant l'été.

Ainsi, les parents d'élèves auront 8 sièges au sein du Conseil ?

Tout-à-fait. Il s'agira d'organiser une élection des représentants des parents d'élèves à la rentrée. Nous allons profiter du courrier envoyé à tous les parents à fin juillet pour les informer et les inviter à faire acte de candidature. Une assemblée générale sera organisée peu après la rentrée pour faire des élections en bonne et due forme. Les personnes non élues seront mises sur une liste de viennent-ensuite qui alimentera le

conseil s'il y a des déménagements ou des démissions, ou encore parce qu'un parent élu n'a plus d'enfants à l'école obligatoire.



Quels sont les critères pour qu'un parent soit éligible ?

Il faudra être parent (ou représentant légal) d'un enfant fréquentant un des quatre établissements de la ville. On essaiera d'avoir une représentation équilibrée entre secondaire et primaire, ainsi qu'entre ville et campagne. Le premier mandat ne sera que pour une année, car une nouvelle élection aura lieu en automne 2011, après le renouvellement des autorités communales prévue en juin 2011. A partir de ce moment le mandat sera de 5 ans.

Cette première période de rodage d'un an sera certainement bénéfique pour nous permettre de procéder à une mise en train progressive et à des ajustements.

Et les autres membres du conseil, comment seront-ils choisis/élus ?

Les représentants du corps enseignant seront élus par leurs pairs. Les autorités communales seront élues par les conseils municipaux en place. Les membres du dernier quart (associations en lien avec l'école) sont désignés en concertation par les représentants des autorités communales et par les directions des établissements. Nous avons dressé une longue liste d'associations ou de personnes éligibles, parmi lesquelles il faudra choisir 8 membres représentatifs de la diversité associative locale.

Quelles seront les compétences du conseil d'établissement ?

Le Conseil se réunira au moins 3 fois par année. La loi scolaire prévoit par exemple des compétences en matière de fixation des deux demi-journées de congé laissé actuellement au libre choix des communes (actuellement le vendredi de l'Ascension)

ou de fixation des horaires scolaires. Pour notre Conseil des compétences complémentaires ont été posées, comme par exemple la possibilité de donner son avis quant aux projets de construction des bâtiments scolaires ou de proposer des mesures en matière de prestations parascolaires (cantines, accueil) ou de programmes culturels ou sportifs financés par l'entente intercommunale. Il pourra aussi proposer des programmes de prévention, de promotion de la santé et de l'environnement et devra gérer le budget mis à sa disposition.

Quel sera le budget à disposition du CE ?

Dans un premier temps, le budget sera de Frs 50'000,

mais il est susceptible d'évoluer. Ce budget servira essentiellement à financer les projets présentés par les établissements (env. 30'000.- à répartir) ou d'autres projets plus globaux (Fr. 10'000.-) et les jetons de présence des membres (Fr. 30.-/séance).

Monsieur le Municipal, nous vous remercions de nous avoir accordé un peu de votre temps. Nous espérons sincèrement que les parents répondront présents et s'investiront dans le Conseil d'établissement. C'est une chance nouvelle pour nous de mieux comprendre l'école d'aujourd'hui et de nous y impliquer.

Jardin des parents



Depuis une année maintenant, la ville d'Yverdon-les-Bains offre à tous les parents la possibilité de participer à cet espace de rencontre qui leur est réservé, à

savoir le JARDIN DES PARENTS. Si le mot «jardin» vous fait peut-être sourire ou vous rappelle le jardin ouvert de vos petits, sachez qu'il fait référence ici à ce jardin que nous partageons tous et dans lequel nous faisons de notre mieux pour «cultiver» -élever- nos enfants.

En tant qu'«apprentis» jardiniers, avec plus ou moins d'expérience, seul ou en couple, nous rencontrons tous des difficultés, des satisfactions, des «trucs qui marchent» ou des «trucs à éviter absolument». Les rencontres du Jardin des parents vous offrent justement l'opportunité de venir échanger vos expériences, partager vos soucis ou vos réussites pour y trouver peut-être quelques réponses ou quelques pistes à suivre ou simplement du réconfort en sachant que vous n'êtes pas tout seul à rencontrer

ces difficultés. Pour encadrer la conversation, pas de psychologue ou de professionnels, mais juste deux médiateurs formés à guider le débat pour assurer un bon déroulement des soirées.

L'APEY soutient fortement ce projet, contribue aussi à son organisation pour l'année 2010-2011 et vous invite sincèrement à profiter de ces moments de paroles entre parents qui sont riches, réconfortants et dont on sort souvent grandi.

Enfin, si l'idée de partager vos émotions, vos soucis vous tente, mais que vous préféreriez être en «terrain moins connu», ou que simplement les dates proposées à Yverdon ne vous conviennent pas, sachez que de tels Jardins s'organiseront dès la rentrée scolaire 2010 dans une vingtaine d'endroits à travers le canton de Vaud et que vous serez partout les bienvenus.

Vous trouverez tous les renseignements sur ces Jardins des Parents dans des flyers qui vous seront distribués via les agendas à la rentrée scolaire, sur le site de l'association www.apey.ch ou encore sur le site de la ville d'Yverdon.

Opération 72 heures

Aktion 72 Stunden • Azione 72 ore



Action 72 heures • Acziun 72 uras

L'action 72 heures va chambouler Yverdon (et la Suisse !)

C'est une idée à la fois simple et séduisante: pendant 72 heures, des jeunes mettent en œuvre simultanément dans toute la Suisse leurs propres projets au service de la communauté, qu'il s'agisse d'aménager un half-pipe, revitaliser le lit d'un ruisseau, monter une pièce de théâtre dans un foyer d'enfants...

Tout est permis pourvu que ce soit un projet d'utilité publique qui respecte les principes du développement durable. Le lancement de l'Action 72 heures, le 9 septembre 2010 au soir, inaugurera

une véritable course contre la montre, que les participant-e-s devront gagner sans moyens financiers, en faisant preuve de beaucoup d'inventivité.

L'Action 72 heures est un projet du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ) et de ses associations membres. Il s'adresse à tous les jeunes, qu'ils fassent ou non partie d'une organisation de jeunesse ou d'un groupe de jeunes, capables de mettre le pays sens dessus-dessous pendant 72 heures.

A Yverdon-les-Bains, 4 projets ont été annoncés au moment de mettre sous presse: un projet sur la

mobilité douce et l'autre sur un festival de musique écolo et décalé proposés tous deux par le Conseil des jeunes, probablement la création d'un baby-foot et le réaménagement d'une place de jeu par le groupe scout de la Roselière ainsi qu'un projet culturel par une nouvelle association «Mille quatre sons».

Si vos enfants et leurs amis sont intéressés à participer, ils ont encore jusqu'au 30 juin pour annoncer un projet et jusqu'au dernier moment pour participer. Plus d'infos sur www.72heures.ch

Rendez-vous le 9 septembre 2010 à 18h11 pour en savoir plus sur ces projets !

Midnight 1400



Depuis le mois d'avril et jusqu'à fin juin, tous les samedis ou presque, la salle de sport de la Marive est réservée aux jeunes de 13 à 17 ans de 20h30 à 23h pour se rassembler, écouter de la musique et passer leur soirée de manière sportive.

Cette activité organisée à l'initiative du « Midnight Projets Suisse », du conseil des jeunes

et de la ville d'Yverdon vise à offrir des activités gratuites, saines et sécurisées aux adolescents (en particulier aux filles), dans l'organisation desquels ils prennent eux-mêmes une part active. L'encadrement

est assuré par une cheffe de projet entourée de senior et junior coach qu'elle recrute parmi les participants.

Les soirées rencontrent un net succès de participation. Après quelques rodages, l'équipe d'encadrement semble bien en place et prête à parer aux imprévus.

L'APEY est associée au comité de pilotage du projet et nous souhaitons connaître votre expérience de parents, si vos enfants ont pris part à ces activités.

La ville devra en effet décider à la rentrée de prolonger, voire d'étendre, le prêt de salle de sport et le soutien financier au projet.

Agenda

Mercredis 8 septembre, 13 octobre, 1^{er} décembre

Jardins des parents, SEJ, Rue de Neuchâtel 2, Yverdon

Mardi 14 septembre à 14h15

Café-parents « L'argent de poche » - Au café Rico, Rue du Rivage à Yverdon

Contact : Magali Pfister, 024/425.99.59

Novembre

Cours PAM : Prévention des Accidents par Morsures de Chiens

Contact : Eleonore Di Fiore, 024/445.09.05

Octobre-Novembre

Cours Français-Maths pour les parents dont les enfants entrent en première ou troisième année primaire, afin de mieux comprendre le programme scolaire, de rester dans la course ou tout simplement de pouvoir suivre ce que vos enfants apprennent à l'école.

Les membres de l'APEY bénéficient d'une réduction de 50% et d'une priorité d'inscription (avant que les feuillets soient dans les agendas à la rentrée)

Contactez Magali Pfister (024/425.99.59) à partir d'août pour réserver votre place

Novembre-Décembre

Soirées ateliers sur le thème « la réalité d'être parents d'adolescents aujourd'hui ».

Contact : Sandrine Emery, 024/425.48.15

